

9. Stabilisation des marchés et des prix

Cette résolution, affirmant l'importance d'une plus grande stabilité des marchés, demande aux Etats de conclure des arrangements efficaces à cette fin au sein des organismes internationaux appropriés.

10. Commerce international et mesures de redressement

La résolution recherche, par le truchement de la CNUCED et dans le cadre des négociations multilatérales du GATT, de meilleures conditions d'échange pour les pays en voie de développement, notamment sur le plan des produits alimentaires. Elle réaffirme en outre l'importance de mesures internationales de redressement agricole et la nécessité d'une plus grande cohésion des politiques gouvernementales relatives à l'évolution de la situation alimentaire et agricole.

Globalement, ces résolutions constituent l'amorce d'une stratégie mondiale de l'alimentation.

L'attitude du Canada à la Conférence sera celle d'un des principaux exportateurs mondiaux de denrées alimentaires et d'un Etat profondément sensibilisé à la situation des pays en voie de développement, particulièrement dans le contexte du fléchissement actuel des réserves alimentaires et de la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Le Gouvernement canadien réévalue donc ses politiques d'aide alimentaire à la lumière de ces éléments nouveaux. Par ailleurs, il reconnaît la nécessité de renouveler les efforts communs afin d'accorder une plus grande priorité à la production alimentaire et de susciter les conditions dans lesquelles les pays en voie de développement pourront graduellement accroître leur autosuffisance alimentaire. Le Gouvernement canadien revoit actuellement ses programmes d'aide au développement afin d'établir quels transferts de biens et de techniques pourront nous permettre